YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 33
N/Réf. : NDA/CM/HJ

DECISION N°2007/233

OBJET : Marché public du 20 juin 2005 relatif aux assurances de la Commune : Avenant n°6 au marché n°31/2005 (Flotte automobile et risques annexes)

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code des assurances,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2005, autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen relative aux assurances de la commune,

VU les marchés correspondants en date du 20 juin 2005 conclus avec la SMACL, 141, Avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex, n° 29/2005 (police « Dommages aux biens et risques annexes n°1 »), n°30/2005 (police « Responsabilité et risques annexes n°1 »), n°31/2005 (police « Flotte automobile et risques annexes n°1 »),

CONSIDERANT à la lecture du tableau des cotisations établi par la SMACL, que le montant de la minoration de 1 471,08 € HT soit 1 904,74 € TTC correspond au montant des résiliations effectuées en 2006,

CONSIDERANT à la lecture du tableau des cotisations établi par la SMACL, que le montant de 3 395,21 € HT soit 4 153,70 € TTC correspond au montant des acquisitions et cessions réalisées depuis le 1er janvier 2007,

CONSIDERANT que l'avenant n°6 entérine les résiliations effectuées en 2006 et les acquisitions et cessions réalisées depuis le 1er janvier 2007,

DECIDE

D'APPROUVER et de passer l'avenant n°6, ci annexé, au marché relatif à l'assurance «Flotte automobile et risques annexes», avec la Société SMACL 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9,

DE signer tous les documents y afférents,

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 1 924,13 € HT soit 2 248,96 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 3 juillet 2007

Le Député - Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération